

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 8 AVRIL 2014

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude - BOUCAUD Franck – CHEVALIER Jean-Pierre – DESSEIGNE Alain – KOOMEN Chantal – VAURAZ Christophe – GUILLARME Grégory – MATHON Christophe – DUBRESSON Nathalie – RUET Raymond – PELLETIER Franck – GUYOT Florence – LALLEMENT Anette.**

Excusé(s): **CHEVILLON Yannick – MEY Karine**

Absent(s) :

Démissions :

COMMISSIONS MUNICIPALES – DELEGUES SYNDICATS :

Formation des commissions municipales et élections des délégués auprès des syndicats intercommunaux (Voir feuille ci-jointe).

INDEMNITES MAIRE et ADJOINTS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le taux d'indemnité à 100 % du barème national, tant pour le Maire que pour les adjoints. Les 3 adjoints auront le même montant d'indemnité.

Indemnité Maire : 1 054,25 € net/mois Indemnité Adjoint : 280,56 € net/mois

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL :

Une indemnité est versée annuellement à notre receveur municipal, Mr GRIMONT, de la Trésorerie de BELLEVILLE. Cette indemnité est calculée selon un barème national et en tenant compte du taux attribué par le Conseil Municipal. A ce jour, le taux d'indemnité était de 100 %, le nouveau conseil décide de maintenir ce taux.

DELEGATION FINANCES AU MAIRE :

Le Conseil décide de donner délégation au Maire pour tous les achats inférieurs à 90 000,00 €. Mme le Maire précise que malgré cette autorisation, elle continuera à donner connaissance au Conseil Municipal de toutes les dépenses engagées par la commune.

BUDGET :

Mme le Maire fait part du budget 2014, voté par l'ancien conseil.

AGRANDISSEMENT CANTINE & LOGEMENT :

Les travaux ont débuté le 31 mars. Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis après-midi

LOCATION APPARTEMENT :

Révision annuelle du loyer de l'appartement au dessus de l'école. Pour la période du 20 mars 2014 au 19 mars 2015, le loyer sera de 618,03 €/mois.

PLAN PLURIANNUEL CONSEIL GENERAL :

1) Avenant N°1 :

Mme le Maire explique le fonctionnement d'aide du Conseil Général selon notre plan pluriannuel 2013-2015. Ce contrat a été signé sous la forme dite « souple » (ce qui permet d'apporter des modifications). A la signature de ce contrat, le taux d'aide était de 35 % ou 15 %, selon que les opérations soient prioritaires ou non prioritaires. Le montant total de subventions accordées s'élevait à 137 775,00 €.

A compte du 1^{er} janvier 2014, le Conseil Général a augmenté le taux d'aide, soit 40 % ou 20 %. Compte tenu de cette modification, un avenant doit être établi. De plus, certaines opérations étant plus avancées (montant plus affiné, connaissance du montant des subventions de l'Etat, des Bâtiments de France), il est décidé de modifier le montant initial de certaines opérations. Au résultat de ces modifications, le montant total de subventions accordées, s'élève à 132 505,00 €.

Ce contrat sera donc modifié comme suit :

- Modification du montant de l'opération N° 2 Aménagement Locaux Communaux (cantine)
- Restauration des clochers des 2 églises
- Acceptation du nouveau taux d'aide
- Note que la différence de subvention totale (137 775,00 €- 132 505,00 € = 5 270,00 €) n'est pas perdue et pourra être portée sur une autre opération par un autre avenant.

Le conseil autorise le Maire à signer cet avenant N°1.

2) Opération N° 2 « Aménagement locaux communaux » (cantine) :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour cette opération.

EGLISES :

1) Salles :

La toiture de l'abside et des absidioles est très abimée. Ces travaux deviennent urgents. Si ceux-ci ne sont pas exécutés, des dégâts pourront apparaître au plafond de l'église.

Le conseil décide :

- de faire procéder au démoussage de la toiture des 2 absidioles, par l'entreprise CHEVROLAT pour un montant de 1 587,33 € TTC.
- de faire procéder à la réfection totale de la toiture de l'abside. Ce bâtiment étant classé, nous devons faire appel à un architecte du Patrimoine. Il est décidé également de demander une aide financière auprès de la DRAC (Bâtiments de France).

2) Arbuissonnas :

Le Conseil donne son accord pour la réfection des ardoises du clocher, par l'entreprise CHEVROLAT et pour un coût de 4 500,00 TTC. Les Amis de St Laurent nous aident à la réalisation de ces travaux.

Au niveau de la remise en état des joints de pierre des façades de la nef, ces travaux sont pour l'instant mis en attente. Lorsque le conseil donnera son aval pour la réalisation de ces travaux, un MAPA (marché à procédure adaptée) sera lancé. Un architecte sera également désigné.

MUSIQUE :

Dans le cadre des concerts du Théâtre de VILLEFRANCHE, la chanteuse « Camille » va se produire dans différents lieux du BEAUJOLAIS. Elle donnera un concert le samedi 4 octobre au cloître ou à l'église de SALLES. Le maire, Annette LALLEMENT, Florence GUYOT et Gabrielle FORT (Agglo) rencontreront les personnes du Théâtre pour l'organisation pratique de ce concert. Il est demandé que la commune offre un vin d'honneur à l'issue du concert.

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT :

Le conseil ne souhaite pas faire de journée de l'environnement sur l'année 2014 mais est d'accord pour l'organisation le dernier samedi du mois de mars 2015.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC SYDER :

Le SYDER est chargé d'effectuer la maintenance de l'éclairage public (141 points) sur l'ensemble de la commune, à raison de 4 interventions obligatoires par an. Si besoin d'autres interventions, à demander au coup par coup.

DIVERS :

Chapitre : Elagage des 38 tilleuls pour un coût de 7 524,00 TTC.

Association des Familles : Réunion extraordinaire le 1^{er} avril à BLACE concernant la pérennité du Centre de loisirs, à partir du 1^{er} janvier 2015

PROCHAINE REUNION :

Mardi 6 Mai à 19h00